MAPA

INDEPENDENT FAMILY HOUSE

PARCOURS MAPA · ÉTAPE 2

Projet

2

Un projet défini.

Des intervenants coordonnés.

Des décisions suivies.

Un projet engagé, *une visibilité constante.*

MAPA Projet organise le déroulement d'un projet et maintient une visibilité sur ses actions, son calendrier et ses décisions.

EXEMPLES DE MISSIONS

- Implantation entrepreneuriale
- Organisation administrative d'entreprise
- Projet d'installation
- Coordination administrative d'une rénovation
- Mise en place d'un tableau de bord de pilotage
- Développement et recherche de partenaires

Selon le périmètre défini pour chaque mission.

LE RÉSULTAT

À chaque étape, vous savez où en est votre projet : les actions, le calendrier, le budget communiqué et les décisions prises.

POUR QUI

Entrepreneurs · Dirigeants · Familles

Vous décidez. Nous tenons le fil.

Une mission définie, *des rôles écrits.*

Un interlocuteur identifié organise le projet. Chacun sait ce qu'il doit faire, et quand.

PRESTATIONS INCLUSES

01 Cadrage

02 Planification

03 Matrice des responsabilités

04 Coordination des intervenants

05 Suivi des actions et échéances

06 Suivi du budget communiqué

07 Préparation des décisions du client

08 Clôture de mission

QUI FAIT QUOI

MAPA

Cadre, planifie, coordonne les intervenants, suit les actions et le budget communiqué, prépare vos décisions.

Vous

Validez le cadrage, arbitrez et décidez. Vous réglez directement les frais et honoraires des intervenants externes.

Les intervenants externes

Réalisent leurs prestations sous leur propre responsabilité.

Les administrations et les tiers

Décident selon leurs propres règles et délais.

Cinq étapes, *un projet lisible.*

01
CADRAGE
Objectifs, périmètre et intervenants. Fiche de lancement.

02
PLANIFICATION
Calendrier et matrice « qui fait quoi ».

03
SUIVI
Tableau des actions, suivi budgétaire et comptes rendus.

04
DÉCISIONS
Décisions préparées, puis consignées dans un registre.

05
CLÔTURE
Bilan et remise du dossier de clôture.

LES DOCUMENTS REMIS

- Fiche de lancement
- Calendrier
- Matrice « qui fait quoi »
- Tableau des actions
- Suivi budgétaire
- Comptes rendus
- Registre des décisions
- Dossier de clôture

La matrice des responsabilités vous montre, à tout moment, qui porte chaque étape.

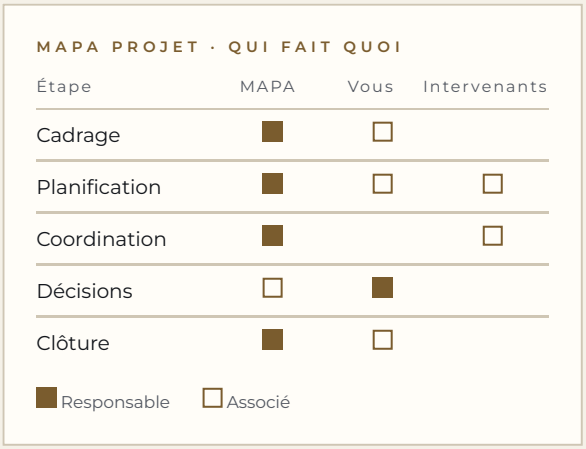

ILLUSTRATION · MATRICE DES RESPONSABILITÉS

Trois formats, *selon l'ampleur du projet.*

PROJET CIBLÉ

Sur demande

Jusqu'à 3 intervenants externes. 6 semaines. Point hebdomadaire.

PROJET COORDONNÉ

Sur demande

Jusqu'à 6 intervenants externes. 12 semaines. Point hebdomadaire et synthèse mensuelle.

PROJET SUR MESURE

Sur devis

Projet international, plusieurs actifs ou complexité particulière.

Le prix est fixé par écrit, après définition des diligences, des livrables et des réunions incluses.

PAIEMENT

40 % au lancement, 40 % au jalon intermédiaire défini au contrat, 20 % à la clôture.

INTERLOCUTEUR

Un interlocuteur identifié, du cadrage à la clôture.

LE CADRE DE LA MISSION

- Frais et honoraires externes exclus.
- Pas de garantie de décision d'un tiers.
- Pas de gestion de comptes bancaires ni de réception de fonds.
- Pas d'exploitation directe d'avion ou de yacht.
- Pas de disponibilité permanente.
- Avenant préalable pour tout changement significatif.
- Pas de suivi après clôture sans contrat distinct.

Présentez-nous *votre projet.*

Un premier échange permet de définir le périmètre de la mission et le format adapté.

WEB	www.mapasynergy.lu
E-MAIL	contact@mapasynergy.lu
TÉLÉPHONE	+352 691 113 018 · +33 6 63 67 10 91
RENDEZ-VOUS	calendly.com/contact-mapasynergy

Réserver
un rendez-vous

ENTITÉ CONTRACTANTE

MAPA SYNERGY S.à r.l. · 26 rue du Commerce, L-3450 Dudelange · RCS Luxembourg B241974 · TVA LU31988923 · Autorisation d'établissement n° 10108681/0-1-2-3-4 : comptable, activités et services commerciaux, agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, apporteur d'affaires immobilier.

JURIDICTIONS

Depuis le Luxembourg, MAPA s'appuie sur des professionnels habilités au Luxembourg, en France, à Monaco, à Dubaï, au Portugal, à Malte, en Italie et en Suisse. Chacun intervient dans sa juridiction, sous sa propre responsabilité.

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les conseils juridiques, financiers et fiscaux, l'expertise comptable, l'audit légal et les autres prestations réglementées sont délivrés par les professionnels habilités concernés, sous leur propre responsabilité et selon leurs propres honoraires. MAPA ne perçoit aucune commission de banque ou d'assureur. Toute autre rémunération d'un partenaire est annoncée au client avant signature.

Document de présentation. Les conditions applicables sont celles du contrat signé.